

Finances du système éducatif

Années comptables 2019/20

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Statistique des dépenses publiques d'éducation,

Statistique des bourses et prêts cantonaux, Statistique sur le financement axé sur la personne

en formation professionnelle supérieure: schulstat@bfs.admin.ch

Statistique financière des hautes écoles:

persfinHS@bfs.admin.ch

Rédaction: Anne Renaud, OFS; Mehmet Aksözen, OFS;

Olaf Arbogast, OFS; Nancy Bernot, OFS

Série:Statistique de la SuisseDomaine:15 Éducation et science

Langue du texte

En ligne:

original: allemand, français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,

order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60

Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2022

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1501-2001

Table des matières

Introduction	5
Diameter and the control of the state of	
Dépenses publiques selon la fonction	6
Flux financiers dans le domaine de l'éducation	7
Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation	8
Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif effectuant la dépense	9
Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense	10
Dépenses publiques d'éducation par rapport à la population	11
Dépenses d'éducation par personne en formation	12
Contributions à la formation	13
Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure	14
Personnes en formation et coûts des hautes écoles	15
Coûts par personne en formation dans les hautes écoles	17
Prestations des hautes écoles	20
Financement des hautes écoles	21
Sources	22
Abréviations	23

Introduction

Cette brochure donne une vue d'ensemble des finances du système éducatif. Elle présente un choix de résultats de quatre statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La statistique des dépenses publiques d'éducation explore les finances du système éducatif au niveau national depuis le degré primaire jusqu'aux hautes écoles. La statistique des bourses et prêts cantonaux et la statistique sur le financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure décrivent les contributions publiques à la formation aux degrés secondaire II et tertiaire. Finalement, la statistique financière des hautes écoles propose des résultats sur les coûts et les prestations des hautes écoles et relève non seulement les sources de financement publiques, mais également les sources privées. Les résultats se réfèrent à l'exercice comptable le plus récent, à savoir 2019 pour les dépenses publiques d'éducation et 2020 pour les trois autres statistiques.

En 2019, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 40 milliards de francs pour l'éducation et la formation. L'école obligatoire représente la part la plus importante des dépenses dans ce domaine.

Environ 1% des dépenses publiques d'éducation est versé sous forme de bourses et de prêts cantonaux. En 2020, il s'agit de 385 millions de francs. Cette même année, la Confédération a octroyé 72,7 millions sous la forme de subventions pour les frais de cours préparatoires aux examens fédéraux.

Les hautes écoles sont principalement financées par les cantons. Dans les hautes écoles universitaires, les coûts les plus importants sont générés par la recherche et le développement (R-D). Dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, l'enseignement constitue le poste le plus important.

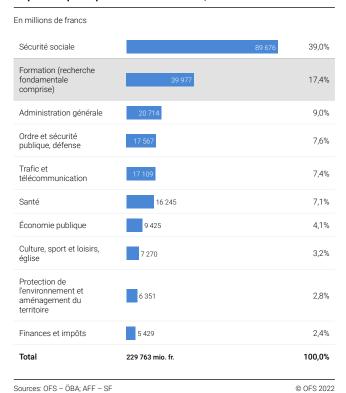
¹ En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation, les résultats définitifs des dépenses publiques d'éducation d'une année comptable sont disponibles deux ans après.

Dépenses publiques selon la fonction

En 2019, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 230 milliards de francs au total (assurances sociales comprises). De ce montant. 17% sont revenus à l'éducation.

Les dépenses d'éducation sont largement financées par les pouvoirs publics. La comparaison des différentes fonctions montre que le financement de l'éducation est l'une de leurs tâches centrales.

Dépenses publiques selon la fonction, en 2019



En 2019, la sécurité sociale (39%) représente le poste le plus important du budget des collectivités publiques, suivi par la formation (recherche comprise). Ces deux fonctions occupent la première et la deuxième place depuis 1990.

La répartition des dépenses publiques totales des cantons et de leurs communes selon la fonction varie entre les cantons. Cependant, dans presque tous les cantons, les dépenses pour l'éducation représentent la fonction la plus importante avec une part variant de 17% à 34%.

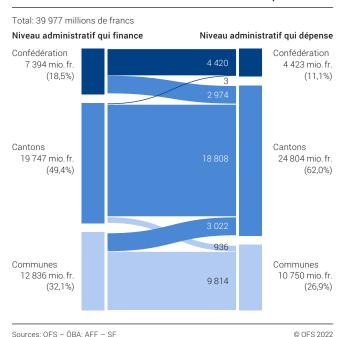
Flux financiers dans le domaine de l'éducation

Les 17% des dépenses publiques totales alloués à l'éducation représentent 40 milliards de francs.

Le financement de l'éducation n'a pas toujours lieu de manière directe. Il peut aussi prendre la forme de contributions aux dépenses d'autres niveaux administratifs. Ainsi, la Confédération participe, à hauteur d'environ 25%, au financement de la formation professionnelle conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle. Ce sont cependant les cantons qui dépensent la majeure partie des sommes engagées dans ce domaine.

Le graphique ci-dessous montre, sur la gauche, la provenance de l'argent, soit le niveau administratif qui finance, et, sur la droite, le niveau administratif qui effectue la dépense.

Flux financiers dans le domaine de l'éducation, en 2019



En 2019, l'éducation est **financée** à hauteur de 19% par la Confédération, de 49% par les cantons et de 32% par les communes.

Si l'on considère les **dépenses** publiques d'éducation selon le niveau administratif, on constate que les cantons dépensent presque deux tiers (62%) des moyens engagés dans l'éducation, les communes un quart (27%) et la Confédération 11%.

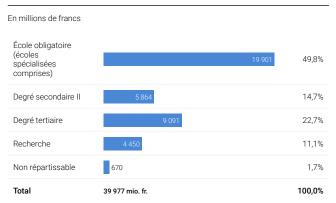
Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation

La plus grande part des dépenses publiques d'éducation est destinée à l'école obligatoire (50%). Ce degré de formation compte également le plus grand nombre d'élèves, soit près de 915 000¹, ce qui correspond à 60% de toutes les personnes en formation².

Un quart des dépenses est destiné au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) qui compte 18% de toutes les personnes en formation. Quant au secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale), il concentre 15% des dépenses publiques d'éducation et 22% de toutes les personnes en formation.

La répartition des dépenses publiques d'éducation est restée pratiquement inchangée de 1990 à 2019.

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2019



Degrés de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La catégorie «Recherche» comprend les catégories «Recherche fondamentale» et «R-D formation». La catégorie «Non répartissable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS - ÖBA: AFF - SF

© OFS 2022

Sur cette page, seules les personnes en formation dans les écoles publiques ou privées subventionnées sont prises en compte.

OFS – Statistique des élèves et étudiants (SDL), Etudiants et examens finals des hautes écoles (SHIS-studex)

Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif effectuant la dépense

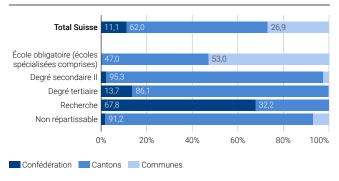
Les compétences financières de la Confédération, des cantons et des communes varient selon les degrés de formation.

Les dépenses pour l'école obligatoire (écoles spécialisées comprises) sont réparties pratiquement à parts égales entre les cantons et les communes.

Les cantons prennent en charge la plupart des dépenses du degré secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale) et du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

La Confédération participe directement aux dépenses du degré tertiaire dans le domaine de la recherche et des écoles polytechniques fédérales (EPF).

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation et le niveau administratif effectuant la dépense, en 2019



Degrés de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2. La catégorie «Recherche» comprend les catégories «Recherche fondamentale» et «R-D formation». La catégorie «Non répartissable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF © OFS 2022

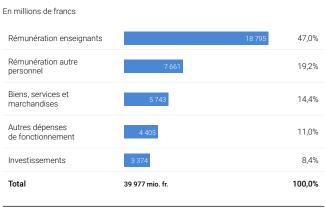
9

Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense

En Suisse, 92% des dépenses d'éducation sont des dépenses de fonctionnement. Les 8% restants sont des dépenses d'investissement.

La rémunération des enseignants représente 19 milliards de francs, soit 47% de toutes les dépenses publiques d'éducation. Le reste se répartit entre les salaires des autres ressources humaines, les dépenses pour les biens et services et les autres dépenses de fonctionnement (subventions et bourses d'études à des institutions privées et à des ménages).

Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense, en 2019



Sources: OFS - ÖBA; AFF - SF © OFS 2022

La rémunération des enseignants reste le poste le plus important pour l'école obligatoire, les degrés secondaire II et tertiaire considérés séparément.

La répartition en pourcent des dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense est restée pratiquement inchangée depuis 1990.

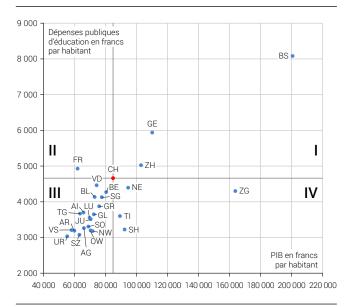
Dans la plupart des cantons, la rémunération des enseignants et des autres ressources humaines représente le poste le plus lourd des dépenses publiques d'éducation.

Dépenses publiques d'éducation par rapport à la population

Les dépenses publiques d'éducation par habitante et habitant permettent une comparaison directe des dépenses entre les cantons. Au niveau national, les dépenses publiques d'éducation s'élèvent à 4662 francs par habitante ou habitant et par an. Des différences significatives apparaissent toutefois entre les cantons.

Une autre possibilité de comparer les cantons est d'utiliser le produit intérieur brut (PIB). Le PIB est une mesure de la performance d'une économie nationale. Il mesure la valeur des biens et services produits dans le pays pour autant qu'ils ne soient consommés pour produire d'autres biens et services, autrement dit, il définit la valeur ajoutée.

Dépenses publiques d'éducation et produit intérieur brut, en 2019



Sources: OFS – ÖBA, PIB des cantons; AFF – SF

© OFS 2022

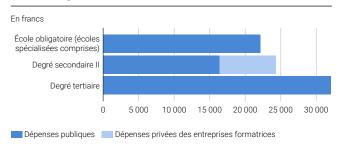
Le PIB des cantons universitaires urbains de Bâle-Ville, Genève et Zurich est élevé et les dépenses d'éducation par habitante et habitant supérieures à la moyenne (cadran I).

Dans les cantons se situant dans le cadran III du graphique, le PIB est faible et les dépenses d'éducation par habitant y sont inférieures à la moyenne.

Dépenses d'éducation par personne en formation

En 2019, 22 100 francs par personne en formation ont été dépensés pour l'école obligatoire (écoles spécialisées comprises). Ce montant s'élevait à 16 400 francs pour le degré secondaire II et à 32 100 francs pour le degré tertiaire. Ces chiffres ne représentent que le montant dépensé par les collectivités publiques.

Dépenses d'éducation par personne en formation selon le degré de formation, en 2019



Sources: OFS - ÖBA, SDL, SHIS-studex; AFF - SF

© OFS 2022

Les contributions privées sont importantes notamment dans la formation professionnelle supérieure et dans la formation professionnelle initiale. Pour ce qui est de la formation professionnelle duale, il existe des estimations sur les dépenses des entreprises³. En 2019, les entreprises privées ont consacré environ 2,7 milliards de francs à la formation des apprenties et des apprentis. Si l'on tient compte de ce montant, les dépenses par personne en formation pour le degré secondaire II se montent à 24 300 francs.

D'une manière générale, en incluant également les dépenses privées au degré secondaire II, les dépenses d'éducation augmentent à mesure que l'on progresse dans les degrés de formation. Plus le degré de formation est élevé, plus les charges salariales et les besoins en personnel administratif et technique et en infrastructures augmentent. On le constate aussi bien au niveau suisse que dans les cantons.

³ Kuhn, A.; Schweri, J. (2019): Methodenbericht zur vierten Kosten-Nutzen Erhebung der beruflichen Grundbildung. Eidgenössische Hochschule für Berufsbildung EHB

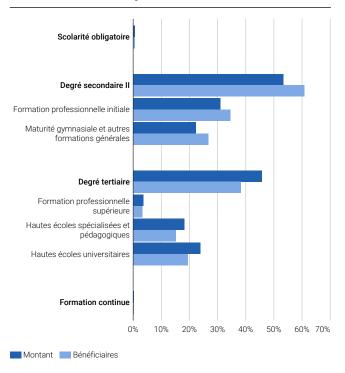
Contributions à la formation

Les bourses et les prêts cantonaux, ainsi que les aides à la formation que la Confédération verse aux cantons, font partie des dépenses publiques d'éducation (1%).

En 2020, les cantons ont versé 364 millions de francs sous forme de bourses d'études et 22 millions de francs sous forme de prêts d'études. Même si les prêts représentent un instrument important du soutien financier à la formation, ils ont une place restreinte dans l'engagement financier des cantons (5% de l'ensemble des contributions à la formation).

Bourses en 2020

Montant et bénéficiaires selon le degré de formation



Source: OFS - STIP © OFS 2022

Les bourses jouent un rôle important dans l'enseignement post-obligatoire. À l'inverse, elles sont marginales dans l'enseignement obligatoire et la formation continue.

44% du montant total a été versé au degré tertiaire, 55% au degré secondaire II. Quant aux bénéficiaires, ils suivent, pour 37%, une formation tertiaire et. pour 62%. une formation du secondaire II.

13

Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure

Les personnes qui suivent des cours préparant à un examen professionnel ou à un examen professionnel supérieur bénéficient depuis 2018 d'un appui direct de la Confédération. Elles se verront rembourser 50% des frais de cours donnant droit à une subvention.

En 2020, 12 248 subventions ont été octroyées pour un total de 72,7 millions de francs. Sur le total des subventions, 58,2 millions de francs ont été versés pour des cours conduisant à un examen professionnel et 14,5 millions pour des cours préparant à un examen professionnel supérieur. La subvention moyenne versée par demande s'est située à 5900 francs.

Demandes et subventions fédérales selon le type d'examen, en 2020

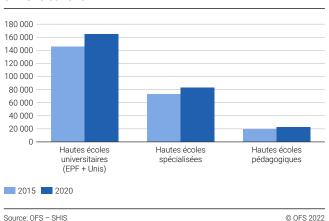
	Demandes	Subventions fédérales	Subvention moyenne par demande	
	Nombre	En francs	En francs	
Total	12 248	72 686 000	5 900	
Examen professionnel Examen professionnel	10 096	58 195 000	5 800	

Source: OFS – aHBB © OFS 2022

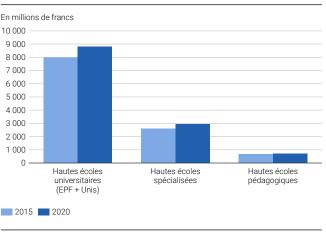
Personnes en formation et coûts des hautes écoles

Les trois types de hautes écoles continuent de se développer et accueillent toujours plus d'étudiantes et d'étudiants. Les hautes écoles universitaires (HEU) en regroupent le plus grand nombre avec environ 164 575 immatriculations en 2020, soit environ 13% de plus que cinq ans auparavant. Leurs coûts ont connu une augmentation de plus de 10% sur la même période pour atteindre plus de 8,8 milliards de francs au total.

Personnes en formation des hautes écoles, en 2015 et 2020



Coûts des hautes écoles, en 2015 et en 2020



Sur ces cinq dernières années, la plus forte croissance du nombre d'étudiantes et d'étudiants concerne les hautes écoles spécialisées (HES) avec une hausse de quelque 14% qui correspond à plus de 83 000 immatriculations. Les coûts des HES ont progressé presque aussi fortement en comparaison avec les étudiantes et étudiants (+13%) pour atteindre plus de 2,9 milliards de francs en 2020.

Dans les hautes écoles pédagogiques (HEP), le nombre de personnes en formation a augmenté de façon comparable d'environ 14% entre 2015 et 2020 pour atteindre 22 500 inscrites en 2020. La croissance annuelle s'est cependant stabilisée par rapport aux années précédentes. Le coût total de ce type de haute école atteint maintenant plus de 700 millions de francs, soit une hausse de 8% sur la même période.

Zoom sur les finances des hautes écoles et la pandémie de COVID-19

Dans tous les types de hautes écoles, l'augmentation du nombre de personnes suivant une formation de base (licence, diplôme, bachelor ou master) a été supérieure à la moyenne des années précédentes (5,7% dans les HEU, 4,7% dans les HES et 5,8% dans les HEP entre 2019 et 2020, alors que l'augmentation annuelle moyenne était de 1,7% dans les HEU, 3% dans les HES et 2,3% dans les HEP entre 2015 et 2019), l'écart étant à mettre sur le compte du nombre accru de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes.

La hausse des coûts a quant à elle été inférieure à la moyenne (0,8% dans les HEU, 1,6% dans les HES et 0,6% dans les HEP entre 2019 et 2020, alors que l'augmentation annuelle moyenne était de 2,4% dans les HEU, 2,7% dans les HES et 1,6% dans les HEP entre 2015 et 2019). En 2020, les coûts de biens et services ont enregistré une baisse par rapport à 2019 pour pratiquement tous les types de prestations (-16% à -5% dans les HEU, -20% à -6% dans les HES et -12% à -6% dans les HEP, la seule exception étant la formation de base dans les HEP, domaine dans lequel ces coûts ont augmenté de 2%). Si les hautes écoles ont certes investi davantage dans l'informatique, leurs coûts de laboratoire ont diminué et leur personnel a moins voyagé.

Les coûts par étudiante ou étudiant enregistrés en 2020 se sont ainsi avérés inférieurs dans la plupart des domaines par rapport à leur moyenne des années 2015 à 2019 (dans plus de 90% des domaines pour les HEU; dans plus de 80% des domaines pour les HES et dans plus de 90% des domaines pour les HEP).

Les revenus totaux ont, eux, augmenté moins fortement (0,8% dans les HEU, 0,7% dans les HES et 0,8% dans les HEP entre 2019 et 2020, alors qu'ils avaient augmenté en moyenne annuelle de 2,4% dans les HEU, 2,9% dans les HES et 1,5% dans les HEP entre 2015 et 2019). À l'exception des HEP, les hautes écoles ont même vu diminuer leurs revenus dans les domaines de la formation continue

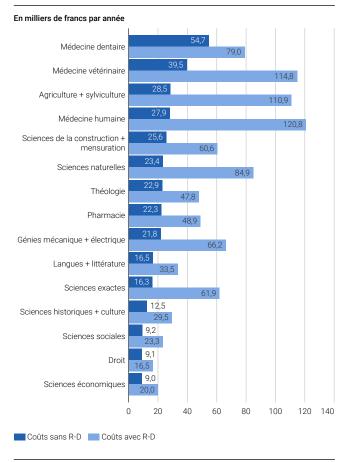
(HEU: -3,2%, HES: -3,8%) et des prestations de services (HEU: -3,2%, HES: -11,2%). Ce recul s'explique par l'annulation (offres sportives) ou le report de certaines activités devant se dérouler en présentiel ou par le passage à une autre forme d'organisation (enseignement en ligne).

Coûts par personne en formation dans les hautes écoles

Les indicateurs de coûts par étudiante ou étudiant permettent une comparaison des dépenses moyennes entre les différents domaines d'études. Pour les HEU, une étudiante ou un étudiant coûte en moyenne entre 9000 et quelque 55 000 francs. Cet indicateur s'échelonne de 13 200 à 48 000 francs par année dans les HES et HEP. En tenant compte dans le calcul, en plus de l'enseignement, de la prestation de recherche et développement, cet indicateur augmente sensiblement. Pour les HEU, le coût des domaines les moins coûteux s'élève à environ 16 500 francs alors qu'il grimpe à plus de 120 000 pour les plus onéreux. Dans les HES, le minimum s'établit également aux alentours des 19 500, alors que le coût moyen maximum demeure sous les 71 000 francs.

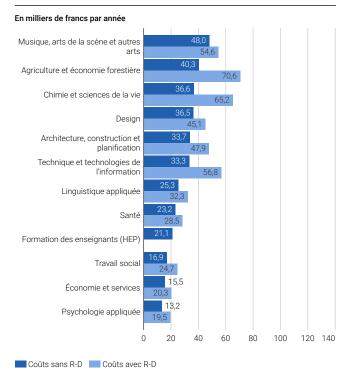
Coûts par personne en formation selon le domaine d'études, en 2020

Hautes écoles universitaires



Coûts par personne en formation selon le domaine d'études, en 2020

Hautes écoles spécialisées et pédagogiques

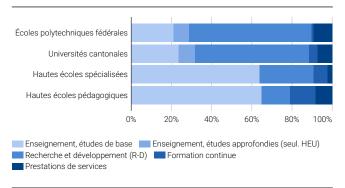


Prestations des hautes écoles

Les HEU proposent cinq prestations que sont l'enseignement pour les études de base, l'enseignement pour les études approfondies, la recherche et développement, la formation continue et les prestations de services. Dans ce type de haute école qui regroupe les universités cantonales ainsi que les deux écoles polytechniques fédérales (EPF), la recherche et développement représente le poste de budget le plus important avec plus de la moitié des coûts. En deuxième position, l'enseignement pour les études de base génère près d'un quart des coûts de ces hautes écoles universitaires.

Dans les HES et les HEP, les filières d'études sont orientées vers l'acquisition de compétences liées à une activité professionnelle bien déterminée. Elles proposent une formation proche de la pratique, c'est pourquoi l'enseignement de base constitue de loin la prestation principale avec près de deux tiers de l'ensemble des coûts dans chacun de ces deux types de hautes écoles. La recherche appliquée et développement représente le deuxième poste de coûts le plus important dans les HES; dans les HEP, la formation continue et la recherche engendrent des coûts comparables.

Coûts des hautes écoles selon le type de prestation, en 2020



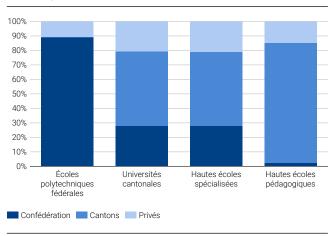
Financement des hautes écoles

Alors que les données des HES et HEP présentées ci-dessous se basent sur les comptabilités analytiques, celles des HEU se basent ici sur la statistique des charges, la comptabilité analytique des HEU ne permettant pas de fournir des indications détaillées sur le financement.

Depuis 1999¹ la Confédération (28%) et les cantons (52%) se chargent de la majeure partie du financement des universités cantonales. Les écoles polytechniques fédérales relevant de la compétence de la Confédération, les sources de financement fédérales, en particulier les enveloppes budgétaires EPF, couvrent plus de 89% des charges au sein de ces deux hautes écoles.

Ce sont les cantons (51%) qui sont le pourvoyeur de fonds principal des hautes écoles spécialisées, ceci par l'intermédiaire des contributions AHES² et de la couverture budgétaire des cantons responsables. Au niveau des HEP, à l'instar des HES et au travers des sources de financement identiques, les cantons sont le pourvoyeur de fonds principal en couvrant quelque 83% de leurs besoins.

Financement des hautes écoles selon le pourvoyeur de fonds, en 2020



Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU). En 2016, cette loi a été remplacée par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées

Sources

Statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances (AFF) répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics de la scolarité obligatoire aux hautes écoles et permet ainsi l'analyse de tous les degrés de formation. L'encadrement des enfants avant l'entrée à l'école et la formation continue ne sont pas comprises dans cette statistique.

Le modèle de la statistique financière repose sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Les unités faisant l'objet de la statistique financière sont les administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Les dépenses pour la recherche fondamentale font partie des dépenses d'éducation selon le MCH2.

Statistique financière des hautes écoles

Dans le domaine des hautes écoles, la comptabilité analytique des trois types de hautes écoles renseigne de manière détaillée sur les coûts et les prestations des hautes écoles. Elle prend en compte non seulement les sources de financement publiques, mais aussi les sources de financement privées (p.ex. taxes d'études, mandats d'entreprises R-D et contributions de fondations).

L'OFS relève les charges des HEU depuis l'année comptable 1996, les coûts depuis 2007 et les coûts des HEP depuis 2008. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) relève les coûts des HES depuis 2000.

Autres sources de données

Les données sur les aides cantonales à la formation se fondent sur la statistique des bourses et prêts cantonaux (STIP) de l'OFS. Celle-ci existe depuis 2004 et se base sur les données administratives des offices cantonaux des bourses.

Les données des élèves et étudiants utilisées dans le calcul des dépenses par personne en formation proviennent d'une part de la statistique des élèves et étudiants (SDL) et d'autre part du système d'information universitaire suisse (SHIS).

Les dépenses privées ne sont que partiellement incluses. Mis à part le domaine des hautes écoles, seules des informations pour le degré secondaire II sont disponibles: l'estimation des dépenses des entreprises pour la formation duale.

Les résultats sur les subventions dans la formation professionnelle supérieure proviennent de la statistique sur le financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB). La statistique est basée sur des données administratives du SEFRI.

Abréviations

aHBB Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure

AFF Administration fédérale des finances

EPF Ecoles polytechniques fédérales

HEP Hautes écoles pédagogiquesHES Hautes écoles spécialisées

HEU Hautes écoles universitaires (EPF incluses)

ÖBA Dépenses publiques d'éducation

OFS Office fédéral de la statistique

R-D Recherche et développement

SDL Statistique des élèves et étudiants (sans les hautes écoles)

SEFRI Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

SF Statistique financière

SHIS Système d'information universitaire suisse (étudiants: SHISstudex, finances: SHIS-FIN)

STIP Bourses et prêts d'études cantonaux

L'OFS édite régulièrement des publications et des études thématiques sur ce sujet. Nous vous invitons à consulter notre site Internet: www.education-stat.admin.ch

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch Office fédéral de la statistique CH-2010 Neuchâtel order@bfs.admin.ch tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1501-2001

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) nº 4, «Éducation de qualité», de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.





Le système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch→Trouver des statistiques→ Développement durable→Système d'indicateurs MONET 2030

La statistique wow compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch